

INFORMATIONS SANITAIRES

22 décembre 1995

Vol. 8 - N° 45

Sommaire

Peste porcine classique en Croatie : levée de mesures sanitaires	149
Morbillivirose équine en Australie : complément d'information	149
Maladie hémorragique virale du lapin en Australie	151
Peste porcine classique en République Tchèque : complément d'information	152
Maladie de Newcastle en Suisse : complément d'information	152

PESTE PORCINE CLASSIQUE EN CROATIE Levée de mesures sanitaires

Traduction du texte d'un communiqué reçu le 18 décembre 1995 du Professeur M. Tadic, directeur des services vétérinaires, ministère de l'agriculture et de la forêt, Zagreb :

S. R. - 2 N° 1

Date finale de la période du rapport précédent : 18 août 1995 (voir *Informations sanitaires*, 8 [31], 87).

Date finale de la période du présent rapport : 2 décembre 1995.

Le dernier foyer de peste porcine classique apparu en Croatie a été confirmé le 16 août 1995. Aucun autre foyer n'est survenu depuis lors. Toutes les mesures sanitaires prises pour lutter contre cette maladie ont été levées, la Croatie étant restée indemne de peste porcine classique depuis le 16 octobre 1995.

*
* *

MORBILLIVIROSE ÉQUINE EN AUSTRALIE Complément d'information

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 20 décembre 1995 du Docteur G. Murray, chef des services vétérinaires, ministère du secteur primaire et de l'énergie, Canberra :

Suite au décès, près de Mackay (dans le nord du Queensland), d'un fermier infecté par le virus de la morbillivirose équine (voir *Informations sanitaires*, 8 [38], 118 et 8 [42], 135), une enquête épidémiologique a été réalisée.

Aucun cheval de la ferme concernée ne présente de signes cliniques, et aucune écurie d'Australie n'a signalé de cas cliniques de morbillivirose depuis le foyer apparu à Hendra, près de Brisbane, en septembre 1994.

Surveillance de la morbillivirose équine

Aucun lien n'a été trouvé entre le foyer de Hendra et celui de Mackay.

Depuis le 23 octobre 1995, les autorités vétérinaires du Queensland ont effectué des prélèvements sur plus de 3 300 animaux provenant de 300 cheptels différents (dans des élevages de chevaux, sur des champs de course, lors de manifestations hippiques et dans des fermes). Parmi ces animaux figuraient essentiellement des chevaux (2 792), mais des animaux d'autres espèces domestiques ou sauvages ont aussi été inclus dans cette opération.

A ce jour, le bilan de la surveillance s'établit comme suit :

Motif du prélèvement	Nombre d'échantillons			
	prélevés	négatifs	positifs	non encore testés ou inexploitable
Dans le cadre de l'enquête sur la ferme Mackay / Autres motifs	960	912	0	48
Dépistage *	2 168	2 066	0	102
Recherches épidémiologiques en amont (chevaux)	136	136	0	0
Recherches épidémiologiques en aval (chevaux)	124	124	0	0
TOTAL	3 388	3 238	0	150

* Dépistage ciblé réalisé dans les écuries de la zone de Mackay et dépistage aléatoire réalisé dans 100 fermes réparties sur tout le Queensland.

Les 3 238 échantillons testés au moyen de l'épreuve de neutralisation virale mise au point par le Laboratoire australien de santé animale (AAHL) n'ont fourni à ce jour que des résultats négatifs.

Il ressort de ce programme de surveillance intensive qu'aucune espèce animale n'a été trouvée infectée par le morbillivirus équin. Les autorités vétérinaires du Queensland continuent à surveiller la faune sauvage.

Restriction des déplacements

Les restrictions officielles de déplacement imposées aux chevaux qui avaient quitté la ferme de Mackay depuis le 1^{er} juillet 1994 ont toutes été levées.

Santé publique

La surveillance sérologique des personnes ayant été en contact avec la personne décédée est en cours. Aucune nouveau cas d'infection humaine n'a été mise en évidence, ce qui montre que cet agent n'est pas hautement contagieux.

Les autorités vétérinaires continuent leurs recherches sur la source de l'infection et sont en train de mener une étude rétrospective sur une sélection d'échantillons divers.

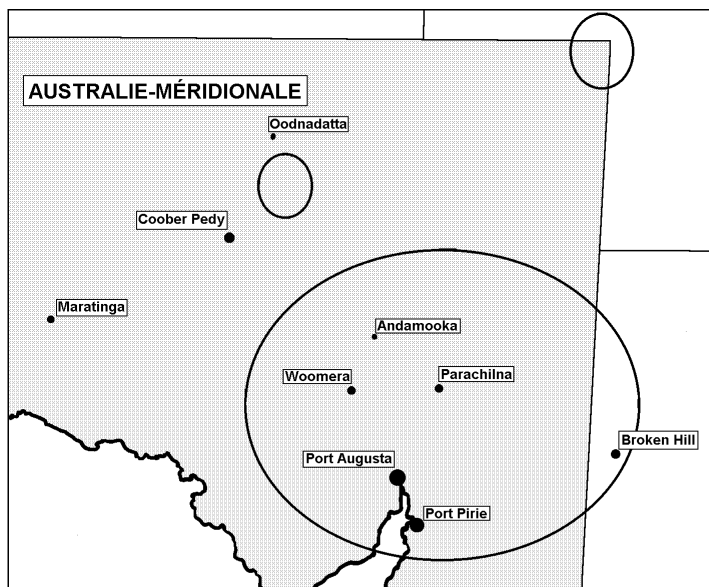
En outre, les Services vétérinaires travaillent étroitement avec les Services de santé publique afin de coordonner leurs actions futures en matière de surveillance, de dépistage et de recherche.

*
* *

MALADIE HÉMORRAGIQUE VIRALE DU LAPIN EN AUSTRALIE

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 20 décembre 1995 du Docteur G. Murray, chef des services vétérinaires, ministère du secteur primaire et de l'énergie, Canberra :

Le virus de la maladie hémorragique virale du lapin introduit à titre expérimental dans des enclos sur l'île Wardang (voir *Informations sanitaires*, 8 [37], 111 et 8 [42], 136) s'est propagé à l'Etat d'Australie-Méridionale, l'ouest de la Nouvelle-Galles du Sud et le sud-ouest du Queensland.



Les cercles délimitent approximativement les zones où une mortalité des lapins due à la MHV a été signalée

Des vaccins ont été importés pour être utilisés dans les élevages de lapins et sur les lapins de compagnie.

Le Service australien d'inspection et de quarantaine (AQIS) va continuer à établir les certificats concernant la viande de lapin à partir des contrôles classiques appliqués au traitement des carcasses de lapins. Les produits biologiques tels que les sérums continuent d'être fournis par les élevages industriels de lapins. Ceux-ci restent isolés de l'épizootie actuelle de maladie hémorragique virale.

*
* *

PESTE PORCINE CLASSIQUE EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
Complément d'information

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 21 décembre 1995 du Docteur L. Celeda, directeur général adjoint des Services vétérinaires, Prague :

S. R. - 2 N° 1

Date finale de la période du rapport précédent : 12 décembre 1995 (voir *Informations sanitaires*, 8 [44], 145).

Date finale de la période du présent rapport : 19 décembre 1995.

Date présumée de l'infection primaire : 23 novembre 1995.

Nombre de foyers distincts à ce jour : un (1).

Identification géographique du foyer : commune de Sedlec, département de Breclav, région de Moravie-Méridionale.

Commentaires relatifs au diagnostic : diagnostic réalisé par l'Institut vétérinaire d'Etat de Jihlava.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : l'infection est due à la contamination par des sangliers de la paille de litière entreposée à l'extérieur de la ferme.

Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : l'abattage sanitaire est terminé et les autres mesures mises en place restent en vigueur.

*
* *

MALADIE DE NEWCASTLE EN SUISSE
Complément d'information

Texte d'une télécopie reçue le 21 décembre 1995 du Professeur U. Kihm, directeur de l'Office vétérinaire fédéral, Berne :

S. R. - 2 N° 1

Date finale de la période du rapport précédent : 12 décembre 1995 (voir *Informations sanitaires*, 8 [44], 146).

Date finale de la période du présent rapport : 21 décembre 1995.

Nombre de foyers distincts à ce jour : un (1).

Identification géographique du foyer : commune de Safnern, district de Nidau, canton de Berne.

Commentaires relatifs au diagnostic : le virus a été isolé et identifié par inhibition de l'hémagglutination. Les épreuves de laboratoire ont été réalisées par le laboratoire d'analyses aviaires de l'Institut de pathologie de l'Université de Berne et au Laboratoire vétérinaire central de Weybridge (Laboratoire de Référence de l'OIE pour la maladie de Newcastle, Royaume-Uni).

Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : l'abattage sanitaire a été achevé le 15 décembre 1995 et les autres mesures mises en place restent en vigueur.

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.